INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le huitième jour du mois de septembre deux mille vingt-six (8 SEPTEMBRE 2026), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Serge Vandal
Monsieur Jean Lacoursière
Monsieur Pierre Gagnon
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

1.4 Période de suivi aux questions (15 minutes)

1.5 Ressources humaines

1.5.1 Poste d'agent(e) service aux citoyens et aux communications - Embauche

2 Trésorerie

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2.2 Engagement de crédits

3 Sécurité publique

3.1 Rapport annuel 2025 - Service incendie

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Contrat de fauchage - Résiliation de contrat

4.2 Contrat de fauchage - Offre de service 2026 et octroi

4.3 Gestion de castors - Avenant A20260225-002

4.4 MLAS-024 Chemin du Lac-du-Missionnaire km 8 - Remplacement du ponceau - Décompte no 01

4.5 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement

4.6 Accès à la rampe de mise à l'eau - Domaine familial Grosleau

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

Formules Municipales No 5614-A-MST

5.1 Autorisation - Installation clôture contre les cerfs - 468 rang Saint-Alphonse

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière - Soutien aux initiatives de commémoration

6.2 Fabrique Saint-Coeur-de-Marie - Gratuité salle

7 Autres sujets

7.1 Varia

7.1.1 Demande à Telus - Couverture cellulaire dans le secteur Hervey-Jonction

7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.3 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

La municipalité procède à l'enregistrement vidéo de la séance. Il est donc interdit à toute personne, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2026-09-203 Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2026-09-204 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal, de la dernière séance ordinaire, a été remis aux élus avant la présente session;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le procès-verbal de la séance du 11 août 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Période de suivi aux questions (15 minutes)

Monsieur le maire donne réponse à des questions d'ordre public découlant des dernières séances.

Début : 19 h 33

Fin : 19 h 34

1.5 Ressources humaines

1.5.1 Poste d'agent(e) service aux citoyens et aux communications - Embauche

2026-09-205

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'agent(e) service aux citoyens et aux communications;

CONSIDÉRANT que trois candidats(es) ont été rencontré;

CONSIDÉRANT le processus de sélection et les recommandations de la Firme Claude Grenier Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par monsieur Pierre Gagnon et résolu que le conseil procède à l'embauche de madame Charlène Audy au poste d'agente service aux citoyens et aux communications, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur, à l'échelon 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

Formules Municipales No 5614-A-MST

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 août 2026.

M. Perron, OMA.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

2026-09-206

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer a été examinée par monsieur Jean Lacoursière et madame Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour examen;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT le cumul des journaux numéros 1302 à 1303;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er au 31 août 2026 et portant les numéros 4645 à 4662;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 août 2026, au montant de 238 593,07 $;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 116 274,31 $;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 75 434,54 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

2026-09-207

CONSIDÉRANT le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Loisirs	Spectacle - Journées de la Culture *Embauche une célébrité.com - # WP260926_CT*	2 000 $	02-70290-999

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport annuel 2025 - Service incendie

2026-09-208

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel d'activités 2025, relatif au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risque en incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Gagnon, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2025, relatif au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risque en incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Contrat de fauchage - Résiliation de contrat

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2026-09-209

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-096, relativement au contrat de fauchage pour 2025 à 2027;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur n'a pas respecté les conditions relatives à la réalisation des travaux en 2025 malgré les diverses demandes de correction;

CONSIDÉRANT les différentes tentatives de communication avec l'entrepreneur en 2025 et en 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacoursière, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que le conseil procède aux modifications suivantes au contrat de fauchage 2025-2026-2027 avec Gestion DG 53 :

- ANNULATION de 50 % du contrat pour 2025;
- ANNULATION du contrat pour les saisons 2026 et 2027;
- AUTORISATION du versement d'un montant de 2 400 $ plus les taxes applicables, soit 50% du contrat de 2025 à titre de quittance finale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Contrat de fauchage - Offre de service 2026 et octroi

2026-09-210

CONSIDÉRANT l'annulation du contrat de fauchage précédent;

CONSIDÉRANT les démarches de la directrice adjointe aux travaux publics pour obtenir de nouvelles offres de services pour au moins une opération de fauchage en 2026; sur tous les chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par monsieur Pierre Gagnon et résolu que le conseil entérine le contrat de fauchage 2026 à Service plus G.M. inc selon son offre du 1er septembre 2026 au montant de 9 250 $ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Formules Municipales No 5614-A-MST

4.3 Gestion de castors - Avenant A20260225-002

2026-09-211

CONSIDÉRANT la résolution 2026-03-067 sur le mandat 2026 relatif à la gestion du castor sur le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice adjointe aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise l'avenant A20260225-002 du 6 septembre 2026, présenté par Lizotte Solutions, au montant de 2 480,39 $ avant les taxes applicables, pour un site supplémentaire sur le chemin du Lac-Veillette sud.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 MLAS-024 Chemin du Lac-du-Missionnaire km 8 - Remplacement du ponceau - Décompte no 01

2026-09-212

CONSIDÉRANT la demande de paiement pour le décompte progressif n° 1, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de ponceau au kilomètre 8 sur le chemin du Lac-du-Missionnaire;

CONSIDÉRANT que la firme Gestion R. Hould inc., doit déposer sa recommandation sur ce décompte dans le cadre du projet MLAS-024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Gagnon, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif n^{o} 1, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de ponceau exécutés au kilomètre 8 sur le chemin du Lac-du-Missionnaire, et de verser un montant de 90 000 $, avant les taxes applicables et l'application de la retenue, sous réserve de la recommandation de l'ingénieur au dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement

2026-09-213

CONSIDÉRANT que la demande déposée pour la saison 2025-2026 concernant la portion du chemin de l'Épinette située après le pont, est maintenant complète et conforme, à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement des chemins municipaux en vigueur pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT qu'il ne restait que cette demande à traiter suite aux versements d'avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacoursière, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que le conseil :

- ACCEPTE la demande du Domaine scandinave L. B. ltée, représentant les propriétaires du chemin de l'Épinette dans la portion après le pont, selon la politique d'aide au déneigement, pour la saison 2025-2026;
- VERSE une somme de 1 549,20 $ par kilomètre, soit un montant total de 2 850,53 $ pour ce tronçon de 1,84 km.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Accès à la rampe de mise à l'eau - Domaine familial Grosleau

2026-09-214

CONSIDÉRANT la demande du Domaine familial Grosleau pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau pour sortir des embarcations de leurs clients détenant des vignettes délivrées par la Corporation du camping le Relais;

CONSIDÉRANT la politique actuelle d'accès à la rampe de mise à l'eau qui prévoit une surcharge de 10 $ pour la sortie d'une embarcation à une autre rampe que celle de l'organisme émetteur de la vignette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil applique la disposition de la politique d'accès à la rampe de mise à l'eau du règlement 2015-525 relativement à la surcharge. Une carte magnétique pourra être délivrée exceptionnellement, au Domaine familial Grosleau, pour la sortie en 2026 des embarcations de leurs clients détenant une vignette émise par la Corporation du camping le Relais, après le paiement de 400 $ et le dépôt du montant de 20 $ en argent.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Autorisation - Installation clôture contre les cerfs - 468 rang Saint-Alphonse

2026-09-215

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 468, rang Saint-Alphonse, soit le voisin de la caserne incendie pour l'installation d'un dispositif de protection contre les chevreuils pour sa haie située à proximité de la ligne séparative;

CONSIDÉRANT la vérification et les directives données par la directrice adjointe aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacoursière, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise le propriétaire du 468, rang Saint-Alphonse à installer, à ses frais, un dispositif (clôture souple) contre les chevreuils afin de protéger la haie située à proximité de la ligne séparative avec la caserne et le garage municipal au 462-464, rang St-Alphonse, sous réserve que cette installation ne doit pas nuire aux opérations de déneigement et/ou d'entretien de la propriété municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière - Soutien aux initiatives de commémoration

2026-09-216

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables procédera à la relocalisation de sa bibliothèque municipale en 2027;

CONSIDÉRANT que madame Lucie Charest a œuvré pendant plus de 15 ans à titre de coordonnatrice de la Bibliothèque Rita-Brouillette et qu'elle a contribué de façon significative au développement et au rayonnement de la bibliothèque ainsi qu'à la vie culturelle de la communauté;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite perpétuer la mémoire de madame Lucie Charest et souligner sa contribution à la communauté par la création d'un espace extérieur permanent qui portera le nom de « Terrasse Lucie Charest »;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une démarche de commémoration visant à créer un lieu de mémoire, de rassemblement, de lecture et de participation citoyenne associé à l'histoire de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications a lancé l'appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de cet appel de projets afin de contribuer à la réalisation de cette initiative commémorative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu :

- QUE le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans

Formules Municipales No 5614-A-MST

le cadre de l'appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration pour le projet « La terrasse Lucie Charest »;

- QUE la municipalité de Lac-aux-Sables s'engage à réaliser le projet conformément aux modalités et aux conditions qui seront établies par le ministère de la Culture et des Communications;
- QUE le conseil municipal autorise madame Manuella Perron, directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, tout document requis dans le cadre de cette demande d'aide financière et, le cas échéant, de la convention d'aide financière qui pourrait en découler;
- QUE les crédits nécessaires à la réalisation du projet soient prévus au budget municipal, sous réserve de l'obtention de l'aide financière demandée et conformément aux modalités approuvées par le conseil municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Fabrique Saint-Coeur-de-Marie - Gratuité salle

2026-09-217

CONSIDÉRANT la tenue de l'activité "La Bonne Soupe du Coeur", organisée par la Paroisse Saint-Coeur-de-Marie en alternance sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette activité est ouverte à l'ensemble de la population et gratuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Gagnon, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu que le conseil accepte la demande de la Paroisse Saint-Coeur-de-Marie et autorise la location gratuite de la salle municipale Lac-aux-Sables le 21 janvier et le 17 juin 2027, entre 9 h et 14 h, pour la tenue de l'activité "La Bonne Soupe du Coeur".

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Demande à Telus - Couverture cellulaire dans le secteur Hervey-Jonction

2026-09-218

CONSIDÉRANT que le périmètre urbain Hervey-Jonction présente une couverture cellulaire faible selon la carte du gouvernement du Québec et de type 4G selon le site de Telus;

CONSIDÉRANT que le secteur est habité par plusieurs jeunes familles et qu'il donne accès à plusieurs zones de villégiature, dont la ZEC Tawachiche;

CONSIDÉRANT que la couverture cellulaire de qualité est un enjeu lors des opérations d'urgence;

CONSIDÉRANT les demandes des citoyens de ce milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande à Telus de prévoir une amélioration importante de la couverture cellulaire dans le secteur Hervey-Jonction ainsi qu'en périphérie du lac aux Sables à court terme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN./ SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 47

Fin: 19 h 55

7.3 Levée de l'assemblée

2026-09-219 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la séance soit levée à 19 h 55.

M. Yvan Hamelin
Maire

Mme Manuella Perron. OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je YVAN Hamelin *, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce* 9 *septembre 2026.*

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

« Je YVAN HAMELIN *, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce* 23 *septembre 2026.*